

ASSOCIATION SPORTIVE VILLEMURIENNE AVIRON

Rue Pierre Marchet

31340 Villemur sur Tarn

Tel: 05.61.09.97.46 ou 05.62.79.79.26

Date

Nouveau membre Renouvellement **Demande d'admission - Saison 2023/2024**

Monsieur le Président,

Désirant faire partie de l'ASV Aviron, je vous prie d'accepter ma demande d'admission à votre club.

	Prix de la licence	
<input type="checkbox"/> VETERANS / SENIORS « loisirs »	180,00 €	Entraînements : le dimanche à 9h30
<input type="checkbox"/> JUNIORS (nés en 2006,2007)	160,00 €	Entraînements
<input type="checkbox"/> CADETS (nés en 2008,2009)	160,00 €	Initiations et débutants : uniquement le samedi de 14h00 à
<input type="checkbox"/> MINIMES (nés en 2010,2011)	160,00 €	16h30
<input type="checkbox"/> BENJAMINS (nés en 2012,2013)	160,00 €	Rameurs confirmés : mercredi et samedi de 14h00 à 16h30
		(le vendredi et dimanche matin sur convocation)

Dédution de 20 € sur la 2ème licence et 50 € sur la 3ème licence (membres d'une même famille)

Paiement CHEQUE ESPECES

Tenue pour les entraînements : short / cycliste / t-shirt ou combinaison (voir détails sur le site web)

Tenue pour les compétitions : combinaison aux couleurs du club

RAMEUR

NomPrénom.....

Adresse.....

Date de naissance Tel

Adresse mail

Je soussigné (responsable légal pour les mineurs)

Atteste par la présente que le rameur sait parfaitement nager et prends l'engagement :

De respecter le règlement intérieur du club (ci-joint)

De participer aux principales compétitions de la saison

De fournir au club l'ordonnance d'un éventuel traitement médical au regard de l'article 2 de l'annexe 2 du règlement FFSA.

J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle le rameur peut apparaître; ceci, sur différents supports (presse écrite, site web, électronique, audio-visuel...) et sans limitation de durée.

J'autorise l'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence lors des entraînements et des déplacements. Je dégage de toutes responsabilités les personnes transportant des enfants avec leur véhicule personnel lors des déplacements.

ATTENTION: lire attentivement les nouvelles directives concernant le Certificat médical**1- Première Licence**

Présenter un certificat médical pour la pratique de l'aviron en compétition

2- Renouvellement de Licence

Pour les licenciés de la saison de la saison précédente (N-1)

- a. Répondre au questionnaire de santé QS-SPORT cerfa 15699*01 joint (téléchargeable sur le site www.aviron-villemur.fr)
- b. En cas de réponse positive joindre un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron ou du sport en compétition

3- Participation à des compétitions

Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition, daté de moins d'un an. (ce certificat sera valable 3 ans - vous serez appelé lors des deux saisons intermédiaires à remplir le questionnaire de santé QS-SPORT cerfa 15699*01)

Remarque : en cas d'interruption de la pratique pendant une ou plusieurs années, vous devez fournir un certificat médical

SIGNATURE du candidat ou du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pièces à fournir obligatoirement pour l'enregistrement de la licence

- Certificat médical / questionnaire de santé QS-SPORT pour la pratique de l'aviron en compétition
- 1 photo d'identité (nouveau membre uniquement)